



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00053

Numéro SIREN : 352 224 687

Nom ou dénomination : RM CONSULTANTS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2016 sous le numéro de dépôt A2016/000968

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**



656191

Dénomination : RM CONSULTANTS ASSOCIES
Adresse : 19 rue Paul-henri Charles Spaak 26000 Valence -
FRANCE-
n° de gestion : 1990B00053
n° d'identification : 352 224 687
n° de dépôt : A2016/000968
Date du dépôt : 08/02/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 31/12/2015



656191

RM CONSULTANTS ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros
Siège social : 19 rue Paul Henri Spaak BP 105, 26000 VALENCE
352224687 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze
Et le Trente et Un Décembre
A neuf heures

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE
08 FEV. 2016

Les associés de la société RM CONSULTANTS ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 19 rue Paul Henri Spaak BP 105 26000 VALENCE, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicanor RICOTE, en sa qualité de Président de la Société.

La société ARH STRATEGIE MANAGEMENT et Monsieur Jean-Luc HERRMANN, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Luc HERRMANN est désigné comme secrétaire.

la société BLANC ET ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 55 000 actions sur les 55000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Nicanor RICOTE, Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Nicanor RICOTE de ses fonctions de Président à compter de ce jour, nomme pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, en qualité de nouveau Président :

Monsieur Jean Luc HERRMANN
Né à THIONVILLE le 29 Octobre 1962
De nationalité Française
Demeurant 3 Allée du vieux GERBIER 26120 MONTELIER

En conséquence de cette nomination, Monsieur Jean-Luc HERRMANN démissionne de ses fonctions de directeur général de la société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RESOLUTION

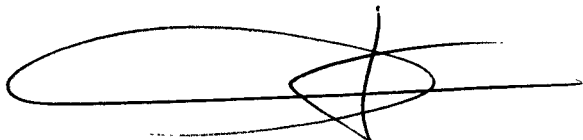
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

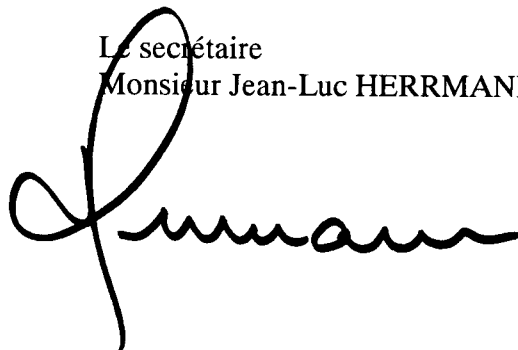
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

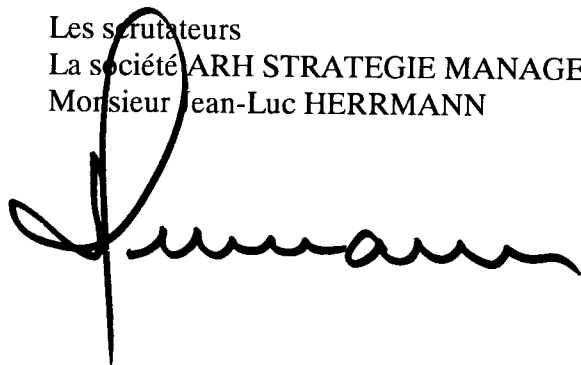
Le Président
Monsieur Nicanor RICOTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicanor Ricote', with a large, stylized initial 'N'.

Le secrétaire
Monsieur Jean-Luc HERRMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Herrmann', with a large, stylized initial 'J'.

Les scrutateurs
La société ARH STRATEGIE MANAGEMENT
Monsieur Jean-Luc HERRMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Herrmann', with a large, stylized initial 'J'.